

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AOÛT 2008

Le Conseil Municipal a décidé :

- ✓ de prolonger d'un mois le contrat d'un agent saisonnier affecté aux Services Techniques,
- ✓ de modifier le tableau des effectifs du personnel communal par la création de 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 24/35^{ème} (pérennisation de la situation de 2 agents en fin de contrat) et d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 35/35^{ème} pour assurer le remplacement d'un agent parti en retraite,
- ✓ de payer les honoraires d'avocat dus à Maître FERRY, à hauteur de 5 638,88 euros, au titre de l'obligation de protection due au fonctionnaire par sa collectivité, à l'issue de l'affaire ayant opposé l'ancien directeur du S.E.E.J. à l'une de ses collègues ; la commune récupérera les 1 200 euros que celui-ci a été condamné à payer à son adversaire,
- ✓ de couvrir les risques liés à l'obligation de protection des agents et des élus dans le cadre de leurs fonctions, en optant pour une garantie complémentaire auprès de l'assureur de la commune, la S.M.A.C.L., moyennant une cotisation annuelle de 589 euros,
- ✓ d'adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal proposé pour la durée du mandat,
- ✓ d'accuser réception du bilan 2007 de la Communauté d'agglomération du Pays rochefortais, C.A.P.R.,
- ✓ de donner un avis favorable à la modification des statuts de la C.A.P.R. proposée par son Comité syndical et relative au changement du siège social et de la désignation des membres du bureau,
- ✓ d'émettre un avis favorable à l'adhésion de la commune de l'Ile d'Aix au Syndicat des Pertuis, syndicat intercommunal chargé des questions de réensablement des plages de Châtelailon, du pays rochefortais et du pays de Marennes-Oléron,

- ✓ de compléter les tarifs pratiqués au Port Sud par la mise en place d'une tarification prenant en compte la possibilité de stationner quelques bateaux le long de la jetée,
- ✓ de donner un avis favorable à l'ouverture de l'Intermarché les dimanches matins pendant la saison estivale,
- ✓ d'approuver la réalisation d'un programme de plantations (arbres d'alignement, bosquet et haie bocagère) susceptible de bénéficier d'une aide de la région à hauteur de 80%,
- ✓ de confier la maîtrise d'œuvre de l'opération d'aménagement du front de mer Sud à l'atelier de paysage Landescape, de La Rochelle, sur la base d'honoraires fixés au taux de 9 % de l'estimation des travaux de 413 979,00 euros hors taxes, soit un montant d'honoraires de 37 249,11 euros hors taxes, (1 abstention)
- ✓ de confier la maîtrise d'œuvre de l'opération d'aménagement du front de mer Ouest, et du square Carnot, à l'équipe constituée autour de M. Lionel COUTIER, architecte à La Rochelle, sur la base d'honoraires d'un montant de 196 500,00 euros hors taxes pour un coût d'opération estimé à 2 100 000 euros hors taxes.

Fouras, le 12 août 2008

Le Maire,
Sylvie MARCILLY